



unesco

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Trente-troisième session de l'Assemblée
UNESCO, Paris, 25 juin – 3 juillet 2025

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI
DEPUIS LA 32^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE (juin 2023 – mai 2025)**

Résumé

Le présent rapport débute par une introduction du Secrétaire exécutif de la COI.

Sont ensuite présentés les faits marquants de l'exécution du programme durant la période considérée et l'évaluation des progrès réalisés au titre du cadre de résultats de la COI pour 2024-2025 à la fin de l'année 2024, y compris des extraits de documents établis pour la 221^e session du Conseil exécutif (avril 2025). L'évaluation des progrès/réalisations accomplis au regard du cadre de résultats pour 2022-2023 figure dans le document [IOC/EC-57/3.1.Doc\(1\)](#).

L'addendum au présent document, en anglais seulement, fournit des informations actualisées sur le travail mené entre juin 2023 et mai 2025, par fonction de la COI.

En outre, le Rapport sur l'exécution du budget 2024-2025 (42 C/5) au 31 décembre 2024 (IOC/A-33/3.2.Doc(2)) et le Rapport sur la situation financière du Compte spécial de la COI à la fin de l'année 2024 et prévisions pour 2025 (IOC/A-33/3.2.Doc(3)) complètent la documentation accompagnant la présentation orale que le Secrétaire exécutif donnera en séance plénière de l'Assemblée.

Décision proposée : L'Assemblée de la COI est invitée à prendre note du présent document et à examiner le projet de décision portant la cote Déc., IOC/A-33/3.2 dans le Document provisoire relatif aux décisions à adopter (document IOC/A-33/AP).

Introduction du Secrétaire exécutif de la COI

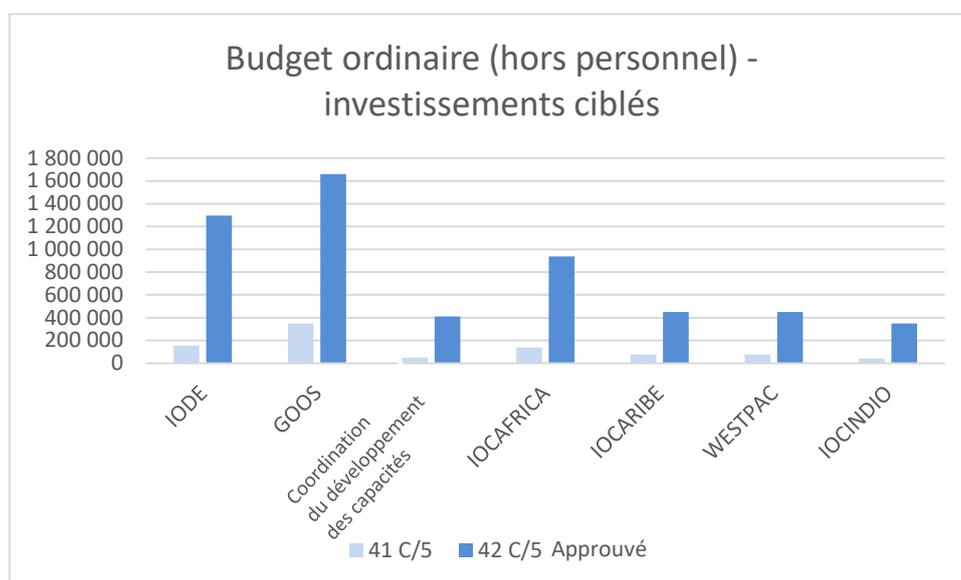
1. Le but statutaire de la COI est double. Il consiste en premier lieu à « *promouvoir la coopération internationale et [...] coordonner les programmes de recherche, les services et le renforcement des capacités afin d'accroître les connaissances relatives à la nature et aux ressources des océans et des zones côtières* » et, en second lieu, à « *appliquer ces connaissances à l'amélioration de la gestion, au développement durable, à la protection du milieu marin et aux processus de prise de décisions par ses États membres* ». (Article 2, alinéa 1 des [Statuts de la COI](#))

2. L'apprentissage est prioritaire. Il doit être continu, car dans un océan qui se transforme, nos connaissances d'hier peuvent ne pas être les mêmes que celles de demain. L'application des enseignements doit donc, elle aussi, être continue, plus rapide et plus dynamique qu'auparavant.

3. Le processus d'apprentissage commence par l'observation continue de l'océan, qui produit des données océaniques pour la recherche, l'analyse et la modélisation. Les priorités fixées par les organes directeurs de la COI pour l'exercice budgétaire en cours tiennent compte de ce fonctionnement et ont constitué un axe essentiel de notre travail durant l'année écoulée.

4. La part du budget ordinaire de l'UNESCO allouée à la COI pour l'exercice 2024-2025 (42 C/5) ayant été portée à 3 % à la demande de ses États membres, deux tiers (68 %) des ressources supplémentaires hors personnel ont été consacrées à la stabilisation de l'ensemble des fonctions de la COI, et un tiers (32 %) a été utilisé en tant qu'investissements ciblés supplémentaires dans le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) et le développement des capacités, par l'intermédiaire des organes subsidiaires régionaux.

5. Le graphique ci-dessous compare les budgets hors personnel (activités) consacrés à ces domaines prioritaires en 2022-2023 (41 C/5) et 2024-2025 (42 C/5). L'augmentation du budget a également permis un renforcement modeste du personnel du GOOS, de l'IODE, de l'IOCAFRICA, de l'IOCINDIO et de la WESTPAC.



6. L'application des enseignements et des connaissances, qui constitue le deuxième volet de notre mandat, acquiert une importance grandissante en raison du renforcement du paysage de la gouvernance mondiale des océans et de la pertinence accrue des politiques et des mécanismes de gouvernance régionaux. Le développement des activités de la COI en matière d'observations et de données océaniques se traduit par des produits et des services qui soutiennent, par exemple, la composante de surveillance marine du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ou encore l'application du traité relatif à la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction

nationale et des cadres relatifs à la pollution, et qui consolident le rôle de la COI en tant que partenaire mondial du savoir pour la planification durable de l'océan. En parallèle, nous progressons dans l'important processus de réforme du GOOS, qui vise à l'adapter à l'évolution rapide de l'océan et aux conséquences de cette transformation sur les communautés et les économies terrestres. Nous nous employons également à mettre en place une architecture intégrée de données de la COI (point 3.4.3 de l'ordre du jour de cette session), capable de mieux répondre aux besoins des décideurs et des gestionnaires de l'océan.

7. Ce double objectif d'apprentissage et d'application transparaît dans la [Stratégie à moyen terme de la COI](#) et correspond à la visée de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), qui est de créer la science nécessaire à la prise des décisions requises pour un océan durable. Les programmes et projets menés par la COI au titre de la Décennie de l'Océan vont de l'observation à la recherche, en passant par la planification durable de l'océan. Ils constituent des laboratoires d'expérimentation d'approches transformatrices de la production de connaissances actualisées, pertinentes et élaborées conjointement qui sont directement applicables à la prise de décisions. Les diverses communautés de parties prenantes qui évoluent dans le cadre des processus de la Décennie de l'Océan constitueront des réseaux importants pour la COI dans la période qui suivra la Décennie, s'agissant de la mise en œuvre de ses activités destinées à améliorer la production de connaissances et leur application. La Décennie de l'Océan fournit ainsi un cadre aux programmes de la Commission pour travailler sur des questions émergentes selon de nouvelles modalités et avec de nouveaux partenaires, jetant ainsi les bases de la future COI, qui sera notre héritage après la fin de la Décennie. Le travail de consultation demandé par le Conseil exécutif dans le cadre du processus « La COI et l'avenir de l'océan » (point 5.3 de l'ordre du jour de cette session) permettra de veiller à ce que les connaissances et l'expérience acquises grâce à la Décennie de l'Océan puissent être mises à profit pour répondre à l'évolution des besoins et des attentes des États membres.

8. L'un des principaux objectifs de notre travail étant de parvenir à une interaction plus efficace, plus rapide et plus dynamique entre les connaissances, la prise de décisions et la gestion dans le domaine des océans, il nous faut également nous demander si *notre façon de travailler* peut elle aussi être plus efficace, plus rapide et plus dynamique. Il était donc bienvenu que le Conseil exécutif demande, l'année dernière, une évaluation externe de la gouvernance et de la gestion de la COI (point 5.2 de l'ordre du jour de cette session) en vue « de rationaliser les opérations et d'optimiser l'utilisation des ressources, de façon à fournir la réponse la plus adaptée face à l'évolution rapide de l'agenda relatif à l'océan et aux demandes croissantes des États membres et des processus multilatéraux ».

9. Cette évaluation et les délibérations s'y rapportant ont fait ressortir deux grands axes d'action pour rationaliser nos processus et optimiser l'utilisation de nos ressources :

- premièrement, assurer la conformité avec les dispositions relatives à l'autorité décisionnelle et les relations de responsabilité établies dans les *Statuts de la COI* ;
- deuxièmement, mettre le programme de travail de la COI, ses objectifs et ses indicateurs en adéquation avec la *Stratégie à moyen terme de la COI*.

10. La prise de mesures selon ces axes d'action, ancrés dans les deux principaux documents qui régissent la COI, permettra à la Commission d'être à la fois plus stratégique, plus efficace et plus réactive aux demandes des États membres et des processus multilatéraux. Les discussions et les décisions de l'Assemblée sur ces questions revêtiront donc une grande importance.

Faits marquants concernant l'exécution du programme (juin 2023 – mai 2025)

11. Coordonnée par la COI depuis 2021, la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) s'est imposée comme la plus grande initiative mondiale coordonnée jamais entreprise dans le domaine de l'océanographie. Elle a mobilisé plus de 20 000 personnes travaillant au sein d'équipes internationales pluridisciplinaires pour mettre en œuvre 59 programmes mondiaux de la Décennie approuvés et plus de 500 projets régionaux et nationaux de la Décennie. Ces actions de la Décennie sont menées par des instituts de recherche, des ONG, des partenaires du secteur privé et des partenaires gouvernementaux dans 76 pays. Treize (13) structures de coordination décentralisées régionales et thématiques sont hébergées par des partenaires, notamment un nouveau centre collaboratif de la Décennie consacré à l'économie durable des océans hébergé par la municipalité de Barcelone. Quarante (40) pays ont mis en place des comités nationaux de la Décennie. La Conférence de la Décennie de l'Océan 2024, organisée par l'Espagne à Barcelone en avril 2024, a réuni plus de 2 600 participants en présentiel pour discuter des besoins en matière de science et de connaissances qui orienteront les futures priorités de la Décennie, des possibilités liées aux partenariats et aux ressources, et des moyens d'assurer la pleine participation des groupes sous-représentés. Ce résultat a pu être obtenu grâce à une mobilisation sans précédent du Secrétariat de la COI et de ses partenaires au cours des trois dernières années. Les recommandations issues de la Conférence de la Décennie de l'Océan ont servi de base à la participation de la COI à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'océan 2025. Cette conférence, qui marquera également la mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie, sera un événement décisif dans le programme relatif à la gouvernance mondiale des océans. Elle constituera en outre une occasion unique pour la COI de faire progresser l'action menée en faveur de sciences océaniques axées sur la recherche de solutions.

12. Dans le cadre des activités de base de la COI, et avec le soutien des États membres, les principales réalisations suivantes ont été menées à bien depuis la 32^e session de l'Assemblée de la COI, en 2023.

13. La deuxième édition du *Rapport de la COI sur l'état de l'océan* a paru en juin 2024. Le Rapport présente les résultats d'activités et d'analyses scientifiques liées à l'océan qui visent à décrire l'état actuel et futur de ce milieu, en se penchant sur des aspects physiques, chimiques, écologiques, socioéconomiques et de gouvernance, avec en ligne de mire les sept résultats de la Décennie de l'Océan. Un appel aux membres du Comité consultatif sur le Rapport sur l'état de l'océan 2026 a été lancé en mars 2025, et une première réunion du Comité consacrée au lancement de la planification de l'édition 2026 du Rapport s'est tenue en mai 2025.

14. Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-28), en décembre 2023, la COI a défendu le rôle crucial des sciences océaniques comme fondement de l'action en faveur des océans et du climat. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne les enjeux relatifs aux océans dans le cadre du tout premier « Bilan mondial de la suite donnée à l'Accord de Paris », puisqu'il a été pris acte, de manière inédite, de la nécessité de prendre l'océan en considération dans le cadre de l'action climatique et de renforcer l'action en faveur de l'océan en se fondant sur les meilleures données océanographiques disponibles.

15. Les données soumises par la COI au titre de l'indicateur 3.1 de l'ODD 14 (Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs) ont été recueillies auprès d'un plus grand nombre de pays et de points de prélèvement (178 points de prélèvement en 2021 ; 765 points de prélèvement dans 44 pays en 2025).

16. Le réseau mondial d'experts sur l'acidification de l'océan coordonné par la COI compte aujourd'hui plus de 1 500 membres de 116 pays (dont 26 en Afrique et 23 PEID) et continue de se développer.

17. La désoxygénation des océans continue de menacer la santé des océans. Des approches axées sur la réoxygénation sont proposées comme moyen de réduire l'étendue des zones à faible teneur en oxygène. Le groupe de travail du Réseau mondial de la COI pour le suivi de la concentration en oxygène des océans (GO2NE) a réuni des experts en septembre 2024 afin de discuter de la capacité des approches de réoxygénation de stopper la désoxygénation. Les résultats de l'atelier paraîtront dans la revue *Eos*.

18. Le portefeuille d'activités de la COI visant à conserver, restaurer et gérer durablement les écosystèmes côtiers à carbone bleu au bénéfice du climat, de la biodiversité et de l'économie continue de s'étoffer à la demande des États membres. La Commission participe à la coordination de l'Initiative Carbone bleu (depuis 2010), du Partenariat international pour le carbone bleu (IPBC, depuis 2020), une initiative de l'Australie, et du groupe d'ambition de haut niveau sur le carbone bleu (depuis 2022), une initiative de la France. De plus, la COI a été l'un des promoteurs du programme de la Décennie mondiale de l'Océan pour le carbone bleu (GO-BC) à la fin de l'année 2021, et siège depuis lors à son comité directeur. Ces activités ont été présentées aux États membres lors d'une manifestation spécifique tenue en marge de la 57^e session du Conseil exécutif de la COI, en juin 2024.

19. D'après le constat que les programmes conjoints entre la COI, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales sont des moyens importants de tirer parti des activités de la COI et de les renforcer pour mieux servir la société, et que ces programmes doivent être étayés par des accords opportuns et pertinents, un mémorandum d'accord révisé de quatre ans pour le Système mondial d'observation du climat (SMOC) a été négocié avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil international pour la science (CSI). En outre, un mémorandum d'accord a été signé en avril 2024 entre la COI de l'UNESCO et la FAO afin d'officialiser le parrainage conjoint du Groupe intergouvernemental chargé d'étudier les efflorescences algales nuisibles (IOC-FAO/IPHAB). Dans le cadre de la version actualisée du plan scientifique et de mise en œuvre du Programme mondial de recherche sur le climat, des discussions sont en cours entre la COI de l'UNESCO, l'OMM et le CSI en vue de mettre à jour l'accord de 1993 entre les organismes coparrainants, de façon qu'il tienne compte du plan et qu'il puisse être adapté par la suite. La COI, en tant qu'organisme coparrainant le Programme mondial de recherche sur le climat, organisera une réunion du Comité scientifique mixte au Siège de l'UNESCO en mai 2025.

20. Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) coordonne plus de 8 700 plates-formes d'observation de l'océan réparties au sein de 13 réseaux mondiaux d'observation de l'océan, gérés par 83 États membres (dont 9 en Afrique et 9 PEID). Plus de 120 000 observations océaniques sont fournies chaque jour aux systèmes de prévisions opérationnelles, selon les données du Centre opérationnel (OceanOPS) de la COI et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Le nombre de programmes d'observation biologique et écologique coordonnés et suivis est passé à 638 dans 71 États membres, dont sept en Afrique et 14 PEID.

21. Le GOOS a continué de renforcer la coordination, l'intégration et la promotion de l'observation de l'océan à l'échelle mondiale, tout en faisant progresser la participation des parties prenantes et la résilience et la réactivité du Système. Les récentes avancées comprennent : l'amélioration de l'utilisation par les communautés du concept fondamental de variable océanique essentielle, grâce à un nouvel article (présenté) et à la révision axée sur les utilisateurs des fiches de spécification des variables océaniques essentielles ; l'élaboration d'un passeport de métadonnées minimum comportant un identifiant unique pour l'utilisation et le suivi des données ; l'organisation du premier atelier IODE/GOOS sur les données, qui a permis de faire un grand pas en avant dans l'unification des éléments de données de la COI en vue de la mise en place d'une architecture de données de pointe (point 3.4.3 de l'ordre du jour de cette session) ; le renforcement de la participation des 14 alliances régionales et des 77 points focaux nationaux du GOOS et du soutien qui leur est apporté au moyen, pour ce qui concerne les points focaux, d'un deuxième forum annuel des points focaux nationaux et d'une enquête. Le Bureau du GOOS a coordonné le travail de l'OMM et de la COI relatif à l'élaboration de la première déclaration d'orientation relative aux applications

océaniques dans le cadre du processus d'examen continu des besoins. Il s'agit d'une avancée considérable dans l'expression des besoins d'observations des systèmes opérationnels de prévision océanique pour divers domaines d'application.

22. Afin de s'assurer que la gouvernance du GOOS est adaptée à ses objectifs, une proposition de réforme du GOOS (point 4.5.1 de l'ordre du jour de cette session) est en cours d'élaboration, conformément au mandat défini dans la décision EC-57/4.1 et le document [IOC/EC-57/4.1.Doc\(1\)](#).

23. Le Conseil collaboratif mixte OMM-COI s'est réuni en présentiel en septembre 2024 et a défini les domaines prioritaires de ses travaux à l'aide d'une analyse multicritères. Ces domaines prioritaires sont la définition du Réseau mondial d'observation de base (GBON) pour les océans, l'amélioration de la gestion et de l'interopérabilité des données, le renforcement de la résilience côtière et maritime, et le renforcement du développement des capacités par le biais de formations conjointes et de la collaboration.

24. Le Groupe de travail intersessions ad hoc de la COI sur les observations océaniques dans les zones relevant de la juridiction nationale a mené ses travaux conformément au mandat défini dans la décision A-32/4.8.2. Il a établi un rapport sur ses travaux et ses recommandations, qui sera présenté à l'Assemblée de la COI à sa 33^e session (point 4.5.3 de l'ordre du jour de cette session).

25. Le Centre conjoint OMM-COI de soutien aux programmes d'observation in situ dans les domaines de l'océanographie et de la météorologie maritime (OceanOPS) s'est associé à la course Vendée Globe en équipant 25 des 40 bateaux d'instruments perfectionnés destinés à recueillir des données météorologiques et océanographiques essentielles. Cette initiative unique a transformé la course en « station scientifique flottante », fournissant des informations précieuses, notamment sur des régions sous-échantillonnées telles que l'océan Austral. La collaboration entre le Vendée Globe et la COI se poursuivra pour l'édition 2028, au cours de laquelle tous les skippers devront embarquer des instruments scientifiques.

26. Le Système de données et d'information océanographiques (ODIS) est une fédération de systèmes de données indépendants comprenant des systèmes de données continentaux, des systèmes de données nationaux ainsi que des systèmes gérés par de petites organisations. L'ODIS permet aux individus et aux organisations de diffuser leurs métadonnées auprès du public et de rendre les données océaniques plus facilement trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables (principes FAIR). Ce système, dont le développement se poursuivra, relie actuellement 55 catalogues ou nœuds de données de 45 organisations partenaires, ce qui en fait un écosystème numérique durable, interopérable et inclusif à l'intention de toutes les parties prenantes de l'océan.

27. Dans le cadre d'une action conjointe entre le GOOS et le Système d'information sur la biodiversité de l'océan (OBIS) de l'IODE, des informations ont été recueillies auprès de 638 programmes de surveillance biologique active à long terme et intégrées à une plate-forme de métadonnées en ligne (portail BioEco), qui sera connectée à l'ODIS et deviendra une infrastructure permettant de surveiller l'état de la composante « biologie marine » du GOOS. L'OBIS continue de jouer un rôle crucial à cet égard en hébergeant et en fournissant un point d'accès intégré, normalisé et de qualité contrôlée aux observations biologiques et écosystémiques nécessaires pour alimenter les modèles écosystémiques, les systèmes d'alerte précoce et les cadres d'indicateurs et d'évaluation. Il héberge désormais 136 millions d'observations d'espèces et continue de croître avec plus d'un million de relevés fournis mensuellement par plus de 1 000 institutions de 99 pays.

28. Le projet d'expéditions d'ADN environnemental (ADNe) sur les sites du patrimoine mondial marin, financé par le Gouvernement flamand (Royaume de Belgique) et mis en œuvre conjointement par la COI (par l'intermédiaire de l'OBIS) et le Centre du patrimoine mondial, s'est achevé en décembre 2024. Il a démontré le potentiel de transformation de l'ADNe pour le suivi et la protection de la biodiversité océanique en apportant une méthode économique et accessible, en particulier dans les pays en développement où il est difficile de mener des études traditionnelles. En combinant l'échantillonnage de l'ADNe et la métagénomique ciblée, cette initiative a permis de faire participer

les populations locales, y compris des élèves, à la science citoyenne, promouvant ainsi l'éducation et la participation du public à la protection de l'océan. Pendant trois ans, des campagnes d'échantillonnage ont été menées sur 21 sites marins du patrimoine mondial de l'UNESCO de 19 pays. Plus de 250 participants ont pris part à cette activité et 400 échantillons d'ADNe ont été prélevés, permettant l'identification d'environ 4 400 espèces marines, dont 28 mammifères marins, 86 squales, trois tortues et 120 espèces figurant sur la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les données sont consultables par l'intermédiaire de l'OBIS grâce à un tableau de bord interactif (<https://dashboard.ednaexpeditions.org/>), qui présente des projections tenant compte du changement climatique, ainsi que dans une publication de l'UNESCO intitulée *Engaging communities to safeguard ocean life : UNESCO Environmental DNA Expeditions* (Associer les populations à la protection de la vie océanique : les expéditions d'ADN environnemental de l'UNESCO) (<https://doi.org/10.58337/CBXU3518>).

29. Grâce au projet de Réseau d'alerte aux invasions biologiques marines des îles du Pacifique (PacMAN) financé par le Gouvernement flamand (2020-2024), qui s'est également achevé en décembre 2024, la COI (par l'entremise de l'OBIS) a mis en place un système de bout en bout de surveillance, d'échantillonnage et d'analyse des espèces marines envahissantes à l'aide de technologies moléculaires, en mettant principalement l'accent sur le renforcement de ces capacités scientifiques aux Fidji dans le cadre d'un projet pilote. L'outil d'aide à la décision d'alerte précoce du PacMAN permet d'analyser les espèces détectées, d'évaluer les risques, de présenter les informations de manière lisible et de se synchroniser avec l'OBIS pour récupérer les données. Deux espèces envahissantes à haut risque ont été détectées, dont la présence aux Fidji était alors inconnue. Ce projet correspondait aux objectifs nationaux et internationaux en matière de biodiversité en contribuant à la réalisation de la cible 6 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du plan national d'action stratégique pour la biodiversité (2020-2025) des Fidji.

30. Le Programme relatif aux tsunamis a continué de mettre l'accent sur le développement des capacités dans tous les bassins océaniques grâce au soutien actif des États membres, comme l'indique le renouvellement des accords conclus avec :

- l'Agence pour la météorologie, la climatologie et la géophysique de la République d'Indonésie, qui héberge le Centre d'information sur les tsunamis dans l'océan Indien (IOTIC), pour la période 2023-2027 ;
- le Groupe de gestion des zones côtières de la Barbade, qui héberge le Centre d'information sur les tsunamis dans les Caraïbes (CTIC), pour la période 2024-2029 ;
- le Bureau de météorologie de l'Australie, qui héberge le bureau du Système d'alerte aux tsunamis et de mitigation dans l'océan Indien (IOTWMS) à Perth (Australie), pour la période 2023-2027.

31. En ce qui concerne le renforcement de la préparation aux tsunamis, les participants au deuxième colloque mondial sur les tsunamis, qui s'est tenu à Banda Aceh (Indonésie), ont souligné l'importance de renforcer le Système mondial d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets. Ils ont en particulier lancé un appel urgent à investir pour que 100 % des communautés côtières à risque soient certifiées Tsunami Ready d'ici à 2030. En outre, une commémoration a été organisée au Siège de l'UNESCO pour marquer le 20^e anniversaire du tsunami de 2004 dans l'océan Indien, mettant en lumière les progrès réalisés et soulignant le travail qu'il reste à accomplir. On compte désormais 100 communautés certifiées Tsunami Ready dans 31 États membres, dont 15 PEID.

32. Un document intitulé *Monitoring and Warning for Tsunamis Generated by Volcanoes* (Systèmes de surveillance et d'alerte concernant les tsunamis d'origine volcanique), n° 183 de la série technique de la COI, a été publié en 2024.

33. L'équipe du Programme scientifique conjoint COI-SCOR sur les efflorescences algales nuisibles (GlobalHAB) a élaboré un nouveau plan décennal pour un programme international de recherche sur les efflorescences algales nuisibles, axé sur la connaissance de ce phénomène dans un contexte de viabilité mondiale. Dans le cadre des activités conjointes du GlobalHAB et du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP), un livre blanc sur les sargasses a paru en juin 2023, tandis que l'équipe du GlobalHAB a publié un livre blanc intitulé *Fish-killing marine algal blooms* (Mortalité halieutique liée aux efflorescences algales marines), [n° 93](#) de la série Manuels et guides de la COI.

34. Un nouveau partenariat entre la COI, la Nippon Foundation et le PNUE débouchera sur un plan de mise en œuvre décennal pour « *un océan mondial libéré des effets néfastes de la pollution d'ici à 2050* ». Le concept sous-tendant cette collaboration a été présenté lors du Sommet mondial sur l'océan, qui a eu lieu à Tokyo (Japon) en mars 2025.

35. En juin 2023, l'Assemblée a adopté la [Stratégie de la COI pour le développement des capacités \(2023-2030\)](#) et créé un groupe d'experts sur le développement des capacités chargé d'élaborer un plan de mise en œuvre. L'Académie mondiale OceanTeacher continue de se développer, avec un nombre croissant de formations (plus de 50 cours par an) et environ 14 000 bénéficiaires dans le monde entier. Composée d'un réseau de 17 centres de formation régionaux et spécialisés, l'Académie reste active et des dizaines de partenaires supplémentaires ont rejoint ses initiatives de formation au cours des deux dernières années. La COI, par l'intermédiaire de l'Académie – qui est certifiée ISO 29993:2017 en tant que prestataire de services de formation –, délivre chaque année des certificats à des centaines de participants aux formations et garantit la mise à disposition d'un système de gestion de l'apprentissage normalisé de qualité. L'Académie continue de répondre aux besoins et aux priorités en matière de formation de tous les programmes et de toutes les régions de la COI, ainsi qu'à ceux de la Décennie de l'océan, en proposant une offre élargie de formation et d'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines des sciences océaniques, des services océaniques et de la gestion de l'océan.

36. Grâce à l'initiative de développement des capacités de la COI soutenue par le financement de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD), cinq activités ont été lancées en 2024, conçues conjointement avec des organes subsidiaires régionaux et techniques : (i) mise en place de systèmes d'alerte précoce pour faire face aux efflorescences algales nuisibles en Afrique ; (ii) Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS) en Afrique (phase 1 – Afrique du Nord) ; (iii) appui à la planification stratégique et au développement des capacités en matière d'observations océaniques sous l'égide du GOOS-Afrique ; (iv) centre de données sur la biodiversité en haute mer ; (v) stages OceanTraining visant à renforcer les capacités humaines globales liées au mandat de la COI. L'appel à candidatures pour la cohorte 2025 est en cours et un appel à manifestation d'intérêt a été adressé en février 2025 aux institutions d'accueil. De nouveaux financements reçus en décembre 2024 soutiendront la mise en place à plus grande échelle de systèmes d'alerte précoce aux efflorescences algales nuisibles en Afrique, y compris l'actualisation de l'infrastructure de gestion des données à l'appui de ces systèmes, permettant de déterminer les liens entre les efflorescences et la désoxygénation et de s'assurer que les observations associées aux systèmes alimentent le GOOS.

37. Les activités de la COI en matière de développement des capacités programmatiques sont complétées par le mécanisme de développement des capacités de la Décennie de l'Océan, qui vise à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives prioritaires de développement des capacités dans le cadre de la Décennie de l'Océan, en mettant l'accent sur les PEID, les pays les moins avancés et les jeunes spécialistes de l'océan.

38. Afin de garantir le succès de notre action en faveur de la priorité globale Afrique, il est essentiel de suivre l'évolution des priorités et des stratégies nationales et régionales. L'équipe spéciale de la Décennie de l'Océan pour l'Afrique supervise et encourage la mise en œuvre de la [Feuille de route de la Décennie de l'Océan pour l'Afrique](#), notamment l'élaboration et le lancement d'un nouveau programme de la Décennie sur la gestion durable de l'océan en Afrique. De même, l'équipe spéciale

sur l'Amérique tropicale et les Caraïbes supervise l'application de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre de la Décennie.

39. Dans la région du Pacifique occidental, des efforts considérables ont été déployés pour que les sciences océaniques tiennent compte des besoins de la société, notamment par le biais d'accords nationaux et internationaux et de cadres stratégiques. Une étape importante a été franchie avec l'organisation en Thaïlande de la deuxième conférence régionale de la Décennie de l'Océan et de la 11^e conférence internationale de la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) sur les sciences océaniques (22-25 avril 2024), qui ont rassemblé plus de 1 200 parties prenantes de 40 pays situés dans la région et au-delà pour discuter de l'état actuel des connaissances sur l'océan, faire le point sur les réalisations des trois premières années des actions de la Décennie de l'Océan dans la région et définir les priorités futures, en s'appuyant sur les résultats de [Vision 2030](#) (le processus de définition des ambitions stratégiques de la Décennie de l'Océan sur la voie menant à 2030). Un cadre d'action régional visant à accélérer la planification de l'espace marin (PEM) a été adopté pour étayer le projet [MSPglobal 2.0](#).

40. Contribuant à la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour les PEID, la COI dirige le deuxième des six programmes d'accélération intersectoriels, dont le thème est « Renforcer durablement les connaissances des PEID sur l'océan et leurs capacités en matière d'aménagement de l'espace et de gestion de l'eau afin de favoriser la croissance de leur économie bleue ». La mobilisation accrue des PEID en faveur de la Décennie de l'Océan a été soutenue par la mise en place d'un centre de coordination décentralisé pour la région des îles du Pacifique, hébergé par la Communauté du Pacifique, ainsi que par la création d'une équipe spéciale pour la région de l'Amérique tropicale et des Caraïbes chargée de superviser la mise en œuvre de la Décennie de l'Océan dans la région.

41. La COI a intensifié son action en matière de PEM et a publié en 2022 avec la Commission européenne la Feuille de route conjointe pour accélérer les processus de planification de l'espace maritime/marin dans le monde (MSProadmap), puis a repris le projet MSPglobal en juillet 2023 (noyau du programme MSPglobal, cofinancé par l'Union européenne), en mettant l'accent sur l'Afrique occidentale et le Pacifique occidental. En outre, l'équipe du projet MSPglobal 2.0 a coproduit de nouveaux outils, de nouvelles connaissances ainsi qu'une nouvelle formation en ligne sur l'Académie mondiale OceanTeacher, afin d'aider tous les États membres à faire progresser leurs processus de PEM. Deux publications sur la participation des populations autochtones et des communautés locales à la PEM ont été publiées en juillet 2024, tandis que quatre autres boîtes à outils sur la participation à la biodiversité, au climat, aux données spatiales et à l'éolien en mer seront publiées d'ici à juin 2025. Ces outils ont été élaborés dans le cadre d'ateliers mondiaux organisés conjointement avec des organisations clés et des experts de tous les continents et de tous les bassins maritimes. Au total, à la mi-mars 2025, les activités du projet MSPglobal 2.0 avaient rassemblé 1 000 participants de 116 pays. Cette mobilisation a débouché sur l'organisation de formations, d'ateliers et de forums mondiaux et régionaux sur la PEM adressés aux représentants des autorités nationales et du G20. Un nouvel outil d'évaluation rapide destiné à faciliter la planification nationale a été élaboré et mis à l'essai dans sept pays d'Afrique, du Pacifique occidental, d'Amérique latine et des Caraïbes. Un financement additionnel du Gouvernement suédois (2024-2027) continuera à appuyer cette activité, en plus du soutien renouvelé de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission européenne pour deux années supplémentaires. Les travaux de la COI en matière de PEM offrent une base solide pour faire progresser le projet de stratégie à l'échelle de la COI sur la planification et la gestion durables de l'océan, ainsi que le nouveau programme de la Décennie sur la planification durable de l'océan, soutenu par un ensemble de partenaires internationaux, qui a été lancé lors de la Conférence de Barcelone. Le groupe de travail de la COI sur la stratégie à l'échelle de la COI s'est réuni trois fois en 2025 afin de finaliser le projet de stratégie et le plan de mise en œuvre correspondant, qui seront présentés à l'Assemblée de la COI à sa 33^e session au titre du point 4.1 de l'ordre du jour.

42. Une formation d'initiation à l'océan a été dispensée à un public varié dans le cadre de programmes dédiés, notamment à des élèves, à des jeunes spécialistes de l'océan, à des journalistes, à des architectes et à des urbanistes, ainsi qu'à des experts en finances. Elle s'appuyait sur des ressources pédagogiques en anglais, en français et en espagnol et de modules d'apprentissage en ligne mis à disposition sur l'Académie mondiale OceanTeacher. Pour faciliter la sensibilisation des apprenants, un nouveau centre d'initiation à l'océan, situé sur l'île de San Sèrvolo à Venise (Italie), a été inauguré en avril 2025. Plus de 55 pays participent désormais au programme de réseau régional ou national des écoles bleues.

43. En juin 2024, la première Conférence mondiale sur l'initiation à l'océan s'est tenue à Venise, sous l'égide du Ministère italien des affaires étrangères. Cette rencontre a rassemblé plus de 140 participants de 76 pays et débouché sur la [Déclaration de Venise pour la littératie océanique en action](#). L'exposition itinérante interactive Ocean&Climate Village a été présentée à Barcelone (Espagne) lors de la 37^e Coupe de l'America, en partenariat avec Luna Rossa Prada Pirelli. Dans le cadre de la Décennie de l'Océan, la sixième édition des dialogues sur l'initiation à l'océan a été organisée à Mumbai (Inde) en collaboration avec l'Institut Jane Goodall et le Bureau de l'UNESCO à New Delhi, et plusieurs webinaires ont été mis sur pied pour catalyser la nouvelle action de la Décennie sur le défi 10. La traduction en swahili du kit pédagogique [Accès aux connaissances de l'océan pour tous](#) est désormais accessible à plus de 2 000 000 de locuteurs de kiswahili de la sous-région de l'Afrique de l'Est, y compris de la République démocratique du Congo, des Comores, du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de la Somalie.

Rapport d'étape 2024 (présenté au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 221^e session)

(Extraits des documents [221 EX/4](#) et [221 EX/4.INF](#))

221 EX/4 – page 44

Commission océanographique intergouvernementale (COI)

Évaluation stratégique

80. Alors que 2024 s'achève, les réalisations de la COI mettent en évidence un engagement fort en faveur des sciences océaniques et de la collaboration mondiale. Au cours de cette année, le rôle essentiel de la COI dans la promotion d'une gouvernance durable de l'océan, le développement de l'innovation scientifique et l'autonomisation des communautés du monde entier, a été réaffirmé. Les principales réalisations sont les suivantes :

- **Définition des priorités de la Décennie de l'Océan** : La Conférence de la Décennie de l'Océan 2024 organisée par l'Espagne à Barcelone a été un événement marquant, qui a réuni plus de 2 600 participants de 124 pays. La Déclaration de Barcelone, qui synthétise les idées du processus Vision 2030, a fixé des ambitions stratégiques pour les dix défis de la Décennie de l'Océan. L'impact de la Décennie continue de s'accroître, avec 56 programmes mondiaux et 446 projets régionaux et nationaux en cours, et se voit renforcé par le lancement de l'évaluation à mi-parcours de la Décennie, qui aidera à amplifier les résultats au niveau national. Grâce au Compte spécial pour l'utilisation de la contribution 2023 des États-Unis d'Amérique, l'UNESCO a mis en place des cadres de planification et des évaluations des écosystèmes pour un océan durable, avec des investissements dans les PEID du Pacifique pour renforcer la résilience climatique et la gouvernance de l'océan.
- **Renforcement des moyens d'action par le développement des capacités** : La Décennie de l'Océan a soutenu plus de 250 000 personnes, en mettant l'accent sur les professionnels en début de carrière. Le lancement du mécanisme de développement des capacités de la Décennie de l'Océan a renforcé les initiatives menées dans les PEID et en Afrique. Grâce à l'Académie mondiale OceanTeacher, 57 cours multilingues ont été dispensés à près de 4 000 apprenants, et plus de 35 000 élèves dans 86 pays ont bénéficié de ressources sur l'initiation à l'océan.
- **Développement des données sur l'acidification de l'océan** : En sa qualité d'organisme responsable de l'indicateur 14.3.1 des ODD, la COI a fait progresser le partage des données sur l'acidification de l'océan, les données communiquées provenant de 638 sources de 42 pays. Le Partenariat international pour le carbone bleu s'est élargi à 68 membres, renforçant ainsi les efforts en faveur de la durabilité de l'océan.
- **Reconnaissance des systèmes de données mondiaux** : La reconnaissance des systèmes de données et d'information océanographiques de la COI, notamment le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan (OBIS) et le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), lors de la COP16 à Cali, a constitué une étape importante. L'OBIS et le GOOS ont été reconnus comme faisant partie de la composante de surveillance marine du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ce qui a renforcé leur rôle dans l'établissement des rapports nationaux – l'OBIS donnant accès à plus de 132 millions de fiches sur 194 000 espèces marines provenant de 99 pays, et le GOOS coordonnant plus de 8 000 plates-formes d'observation avec des contributions de 83 pays.
- **Innovation au travers des courses maritimes** : La collaboration innovante entre la COI de l'UNESCO, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et la course du Vendée Globe 2024 a transformé l'événement en expédition scientifique, recueillant des données météorologiques et océaniques précieuses, en particulier dans des régions où l'échantillonnage est insuffisant, comme l'océan Austral.
- **Leadership dans la planification de l'espace marin** : Nos travaux en matière de planification de l'espace marin (PEM) ont été consolidés par la feuille de route conjointe UNESCO-COI-Union européenne sur le PEM, ainsi que par le lancement du programme de la Décennie de l'Océan sur la planification durable de l'océan, qui a rassemblé plus d'un millier de participants de 116 pays. La présence de MSPGlobal dans des initiatives telles que le Groupe de travail du G20 sur la durabilité environnementale et climatique a mis en lumière notre rôle en tant qu'organisme chef de file des Nations Unies dans le domaine de la planification de l'espace marin.

- **Renforcement de la préparation aux tsunamis** : En ce qui concerne l'atténuation des effets des tsunamis, la COI a assuré une coordination solide dans quatre bassins océaniques, avec 13 prestataires de services couvrant 142 États membres. Cette année, 99 communautés dans 31 pays ont reçu la certification Tsunami Ready, ce qui nous permet de progresser vers notre objectif de certification à 100 % d'ici à 2030. Le 20^e anniversaire du tsunami de 2004 dans l'océan Indien a été marqué par la Déclaration de Banda Aceh, qui a réaffirmé l'engagement mondial en faveur de la préparation aux tsunamis.

81. Alors que nous évaluons les progrès accomplis en 2024, il est essentiel de tenir compte également des défis qui ont jalonné notre parcours. Ces obstacles mettent en évidence les domaines qui nécessitent une attention renouvelée et une action stratégique à l'avenir :

- **Remédier au manque de personnel et aux lacunes en termes de capacités** : Bien que le rôle de la COI de l'UNESCO soit de plus en plus reconnu, le manque de personnel dans des domaines clés identifiés comme vulnérables par les États membres a posé d'importants problèmes. Ces lacunes en termes de capacités entravent non seulement l'exécution des programmes, mais aussi notre capacité à atteindre les objectifs ambitieux de mobilisation des ressources nécessaires pour maintenir et étendre nos initiatives.
- **Assurer le financement durable des systèmes océaniques** : Il est essentiel de maintenir et de faire évoluer les systèmes vitaux tels que le Système de données et d'information océanographiques (ODIS), le Système d'informations sur la biodiversité de l'océan (OBIS) et le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) afin de permettre aux États membres de réaliser leurs ambitions nationales et leurs engagements mondiaux. Cependant, ces systèmes, qui font partie intégrante des sciences, de l'industrie et de la gouvernance océaniques, ont besoin d'un financement stable et durable pour réaliser leur potentiel en tant qu'infrastructures essentielles pour les observations et les données océaniques.
- **Maximiser le potentiel de la Décennie de l'Océan** : La réalisation de toutes les promesses de la Décennie de l'Océan exige un investissement plus important. Des objectifs ambitieux, tels que la certification Tsunami Ready de 100 % des communautés d'ici à 2030 et la cartographie de l'ensemble des fonds marins dans le cadre du Programme Seabed2030, nécessitent des ressources accrues ainsi que des efforts coordonnés à l'échelle mondiale.

82. Ces défis, bien qu'importants, nous offrent également la possibilité d'innover, de collaborer et de renforcer l'efficacité de nos actions de plaidoyer. À l'avenir, nous sommes très optimistes quant aux possibilités qui s'offrent à la COI de l'UNESCO d'accroître son impact et de faire progresser les sciences, les connaissances et la durabilité océaniques mondiales. Les cinq principaux domaines dans lesquels des progrès majeurs sont attendus en 2025 sont les suivants :

- **Renforcement de l'engagement multilatéral** : Les supports et services de connaissances de la COI joueront un rôle essentiel à l'appui de la mise en œuvre des principaux cadres mondiaux, notamment le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, les initiatives de lutte contre la pollution marine et le nouvel accord sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Traité sur la haute mer). Notre expertise renforcera également l'agenda sur les océans et le climat, en consolidant notre position de partenaire de connaissances digne de confiance.
- **Amélioration de l'impact grâce aux partenariats** : L'Alliance pour la Décennie de l'Océan, avec ses 11 mécènes et 19 membres institutionnels, continuera d'encourager les collaborations fructueuses. Les réseaux philanthropiques tels que le Dialogue des fondations pour la Décennie de l'Océan et les partenariats avec des organismes telles que le Forum Belmont et le Partenariat pour une économie bleue durable dirigé par la Commission européenne, offrent des possibilités d'initiatives conjointes et d'appels à l'action communs pour faire progresser les objectifs en matière de durabilité de l'océan.
- **Plates-formes de coopération mondiale** : La COI renforcera son rôle en tant que partenaire du savoir dans le cadre d'initiatives mondiales, notamment le G20, le G7 et le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable. Par l'intermédiaire de la coalition Ocean Action 2030 et du nouveau programme de la Décennie de l'Océan sur la planification durable de l'océan, nous avons pour objectif

221 EX/4 – page 46

de renforcer la gestion durable de l'océan et de contribuer à des initiatives telles que la nouvelle Alliance 100 % pour la gestion durable de l'océan.

- **Obtention de résultats à la Conférence des Nations Unies sur l'océan** : La Conférence des Nations Unies sur l'océan 2025 offre une occasion unique d'accélérer les initiatives en matière d'observation de l'océan, de cartographie des fonds marins et de disponibilité des données océaniques. Ces efforts soutiendront la prise de décisions fondée sur la science et encourageront la collaboration mondiale en faveur de la durabilité de l'océan.
- **Renforcement de l'engagement des États membres et des partenariats stratégiques** : Le processus de consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan » permettra aux États membres de fournir des orientations stratégiques et de susciter l'appropriation. En établissant des partenariats avec des organisations internationales et des organes des Nations Unies, nous encouragerons le développement durable et la coopération économique axée sur la santé et la gouvernance de l'océan.

Aperçu des partenariats

83. En 2024, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a mobilisé 7 millions de dollars (nouveaux accords signés ; voir l'infographie « Les progrès 2024 en un coup d'œil »). Ces collaborations ont permis de soutenir des initiatives majeures dans le cadre de la Décennie de l'Océan, d'élargir la portée des activités de sensibilisation et de renforcer les capacités régionales de mise en œuvre. En outre, l'augmentation des ressources du budget ordinaire du 42 C/5 a renforcé les capacités administratives et d'exécution de la COI, en particulier en Afrique et dans les Caraïbes. Les principales réalisations des partenariats en 2024 sont les suivantes :

- **Mobilisation d'un soutien mondial en faveur des sciences océaniques** : La Conférence de la Décennie de l'Océan 2024, organisée par l'Espagne, a également bénéficié du soutien du Canada, du Japon, du Portugal et de la Commission européenne. Elle a rassemblé des milliers de partenaires afin d'identifier les domaines d'action prioritaires pour les années à venir.
- **Développement de capacités durables pour les sciences océaniques en Afrique et dans les PEID** : Avec le soutien de la Norvège et de la Suède, des initiatives de développement des capacités ont été menées en Afrique et dans les Caraïbes, et des feuilles de route ont été établies pour renforcer le leadership régional dans le cadre de la Décennie de l'Océan. Le réseau mondial de jeunes spécialistes de l'océan compte désormais six nœuds régionaux et 26 nœuds nationaux, soutenant plus de 4 000 jeunes professionnels engagés dans les sciences océaniques.
- **Développement de l'initiation à l'océan grâce à l'engagement du secteur privé** : L'UNESCO et le groupe Prada ont élargi leur programme éducatif « SEA BEYOND » à 56 pays, touchant ainsi plus de 34 000 élèves dans 184 établissements d'enseignement secondaire. Cette initiative, financée par un don de Prada représentant 1 % des ventes de sa collection Re-Nylon, montre comment les partenariats d'entreprises peuvent favoriser l'éducation au développement durable à l'échelle mondiale. L'UNESCO a reçu le Prix La Vanguardia dans la catégorie « développement durable » en 2024 grâce à ses efforts en matière de protection de l'océan et d'éducation relative à l'océan.
- **Renforcement de la participation de la société civile aux sciences océaniques** : Le Comité de liaison ONG-UNESCO et la COI ont lancé un Manuel pour la participation des ONG à la Décennie de l'Océan, qui fournit des conseils aux organisations de la société civile – y compris celles qui ne sont pas spécialisées dans les sciences océaniques – sur la manière de participer aux initiatives de la Décennie.

84. Malgré ces progrès, en juin 2024, le Conseil exécutif de la COI a fait part de son inquiétude quant à la capacité du Secrétariat de trouver un équilibre entre l'exécution des programmes et les exigences croissantes en matière de mobilisation de ressources. Afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et l'utilisation des ressources, une évaluation des processus de gouvernance et de gestion de la COI a été lancée, en application de la résolution EC-57/2 de la COI. Parallèlement à un examen plus large des activités de la COI et des progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie à moyen terme, cette évaluation sera présentée à l'Assemblée de la COI en juin 2025 et fournira une feuille de route pour les améliorations et l'orientation stratégique futures.

Progrès réalisés par rapport au cadre de résultats de la COI pour 2024-2025 à la fin de l'exercice 2024

	<p>3IOC1 – IP1 Nombre d'États membres ayant recours à des experts participant activement à la conception et à la mise en œuvre d'activités de recherche océanique, produisant ainsi des connaissances pour répondre aux grandes questions relatives à la durabilité</p> <p>Données initiales (i) 98, dont 22 en Afrique, 19 PEID et 37 % de femmes parmi les experts ; (ii) Indicateur 14.3.1 des ODD : 40, dont 8 en Afrique et 3 PIED.</p> <p>Cible 2025 (i) 108, dont 25 en Afrique et 23 PIED ; (ii) Indicateur 14.3.1 des ODD : 47, dont 13 en Afrique et 7 PIED.</p>
<p>Progrès au 31/12/2024</p> <p>Notes explicatives</p>	<p>(i) 113, dont 28 en Afrique et 24 PIED ; (ii) 42, dont 8 en Afrique et 3 PIED.</p> <p>(i) Cible complètement atteinte ; (ii) L'appel annuel de 2024 a enregistré des progrès satisfaisants et a permis d'obtenir des données de 638 sources dans 42 pays, contre 539 stations dans 41 pays en 2023. L'appel à données 2025 a été diffusé en octobre 2024.</p>
	<p>3.IOC1 – IP2 (Fonction B) Nombre d'États membres contribuant à faire progresser l'observation océanique et la gestion des données grâce au Système d'observation de l'océan (GOOS) et au Système de données et d'information océanographiques (ODIS), fournissant ainsi des informations cruciales pour des solutions fondées sur la science</p> <p>Données initiales GOOS : (i) contribuant à des réseaux mondiaux : 84, dont 8 en Afrique et 8 PEID (ii) surveillant activement des paramètres biologiques de l'océan : 62, dont 5 en Afrique et 12 PEID ODIS/Ocean InfoHub : 25, dont 2 en Afrique et 5 PEID ODIS/OBIS : 61, dont 16 en Afrique et 21 PEID</p> <p>Cible 2025 GOOS : (i) 94, dont 12 en Afrique et 14 PEID (ii) 74, dont 10 en Afrique et 19 PEID ODIS/Ocean InfoHub : 100, dont 30 en Afrique et 25 PEID ODIS/OBIS : 80, dont 20 en Afrique et 26 PEID</p>
<p>Progrès au 31/12/2024</p> <p>Notes explicatives</p>	<p>GOOS : (i) 83, dont 9 en Afrique et 9 PEID (ii) 71, dont 7 en Afrique et 14 PEID ODIS/Ocean InfoHub : 149, dont 37 en Afrique et 33 PEID ODIS/OBIS : 98, dont 16 en Afrique et 21 PEID</p> <p>Le GOOS a renforcé son engagement auprès des alliances régionales et des 77 points focaux nationaux. Un forum a été organisé, un ensemble de ressources de communication et d'études de cas a été produit, et une Stratégie de mise en œuvre des données inter-réseaux a été publiée. L'ODIS indexe actuellement 6 nœuds de 4 organisations africaines, et 3 autres sont en cours de développement. Cela permettra d'améliorer l'accès des États membres africains aux données océaniques utiles à l'élaboration des politiques.</p>

3.IOC1 – IP3 (Fonction C)	
	Nombre d'États membres disposant de capacités renforcées pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'alerte rapide et faire progresser la préparation et la résilience aux risques de tsunami et aux autres aléas liés aux océans
Données initiales	(i) Points focaux pour l'alerte aux tsunamis : 142, dont 11 en Afrique et 35 PEID (ii) Conseil national du programme Tsunami Ready et au moins une communauté certifiée Tsunami Ready : 22, dont 0 en Afrique et 9 PEID
Cible 2025	(i) 148, dont 14 en Afrique et 38 PEID (ii) 59, dont 10 en Afrique et 30 PEID

Progrès au 31/12/2024 (i) 151, dont 11 en Afrique et 36 PEID
(ii) 31, dont 1 en Afrique et 15 PEID

Notes explicatives

Le programme de certification Tsunami Ready a été élargi et au total, 99 communautés de 31 États membres ont obtenu la certification Tsunami Ready. Des efforts sont en cours pour élargir les groupes de parties prenantes dans le cadre de la Coalition Tsunami Ready. Par le biais d'un projet financé par l'UE, l'Alexandrie est devenue la première communauté africaine reconnue comme étant prête à affronter les tsunamis. L'engagement des États membres africains dans l'alerte aux tsunamis se poursuit, 8 pays de l'océan Indien (Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Afrique du Sud et Tanzanie) et 2 pays du nord-est de l'Atlantique et de la Méditerranée (Égypte et Maroc) étant désormais inclus.

3.IOC1 – IP4 (Fonction D)	
	Nombre d'États membres soutenus fournissant des données et des informations au service des évaluations, des bases de données mondiales, de l'interface science-politiques à l'appui d'une gestion durable des océans et de la prise de décisions
Données initiales	70, dont 12 en Afrique et 5 PEID
Cible 2025	83, dont 16 en Afrique et 10 PEID

Progrès au 31/12/2024 73, dont 13 en Afrique et 7 PEID

Notes explicatives

Les efforts déployés à l'échelle mondiale pour cartographier les fonds marins dans le cadre du programme de la GEBCO ont progressé et ont désormais atteint 26,4 % de la couverture mondiale. Plus de 102 soumissions de données ont été transmises en 2023-2024 par 45 États membres et des entités du secteur privé. D'autres contributions seront encouragées dans le cadre de l'initiative de cartographie des fonds marins de l'Alliance pour la Décennie de l'Océan, en particulier de la part des PEID et de l'Afrique. La deuxième édition du Rapport sur l'état de l'océan (2024) a présenté les résultats des activités et des analyses scientifiques liées à l'océan qui visent à décrire l'état actuel et futur de ce milieu, en se penchant sur les sept résultats de la Décennie de l'Océan. Le Rapport compte 21 parties rédigées par 101 auteurs provenant de 28 États membres (46 % de femmes et 54 % d'hommes). Il a fait l'objet d'un examen par des pairs réalisé par plus de 45 experts internationaux.

3.IOC1 – IP5 (Fonction E)	
	Nombre d'États membres ayant bénéficié de soutien pour la mise en œuvre de plans de gestion des océans fondés sur la science et de solutions transformatrices en faveur du développement durable
Données initiales	Décennie de l'Océan : 80, dont 15 en Afrique et 10 PEID Feuille de route pour la PEM : 100, dont 16 en Afrique et 14 PEID
Cible 2025	Décennie de l'Océan : 90, dont 18 en Afrique et 13 PEID Feuille de route pour la PEM : 112, dont 21 en Afrique et 17 PEID

Progrès au 31/12/2024 Décennie de l'Océan : 85, dont 17 en Afrique et 11 PEID
Feuille de route pour la PEM : 99, dont 28 en Afrique et 15 PEID

Notes explicatives

MSPGlobal a concentré ses activités principalement sur l'Afrique de l'Ouest. Sa formation en présentiel et sa méthodologie d'évaluation rapide ont été mises en œuvre dans 4 pays : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, et a bénéficié à 106 participants.

3.IOC1 – IP6 (Fonction F)

Nombre d’États membres ayant bénéficié de soutien pour renforcer leurs capacités en matière de recherche scientifique, d’observation et de services relatifs aux océans et à la biodiversité grâce au développement des capacités proposé par la COI

Données initiales Rapport mondial sur les sciences océaniques : 53, dont 13 en Afrique et 4 PEID
Développement des capacités avec l’Académie mondiale OceanTeacher : 87, dont 30 en Afrique et 15 PEID

Cible 2025 Rapport mondial sur les sciences océaniques : 66, dont 16 en Afrique et 6 PEID
Développement des capacités avec l’Académie mondiale OceanTeacher : 106, dont 36 en Afrique et 15 PEID

Progrès au 31/12/2024 Le 3^e Rapport mondial sur les sciences océaniques devrait être élaboré en 2025
Développement des capacités avec l’Académie mondiale OceanTeacher : 138, dont 45 en Afrique et 31 PEID

Notes explicatives L’augmentation des ressources a permis à IOCAFRICA de concevoir et de parrainer des formations de l’Académie mondiale OceanTeacher en Afrique et d’augmenter les subventions accordées aux professionnels africains de l’océan en début de carrière pour qu’ils participent aux formations de l’Académie OceanTeacher à l’étranger. Avec 3 centres de formation régionaux au Ghana, au Mozambique et au Kenya, l’Académie OceanTeacher a inscrit 679 apprenants africains à ses cours de 2024. L’évaluation des besoins régionaux a été intégrée dans le plan de mise en œuvre de la Stratégie de la COI pour le développement des capacités (2023-2030).

3.IOC1 – IP7 (Fonction F)

Nombre d’États membres ayant accès à des ressources et à des programmes de formation en plusieurs langues sur l’initiation à l’océan

Données initiales 80 (8 en Afrique et 10 PEID)

Cible 2025 110 (25 en Afrique et 17 PEID)

Progrès au 31/12/2024 86 (17 en Afrique et 5 PEID)

Notes explicatives Pour promouvoir les activités d’initiation à l’océan dans différentes régions, leur intégration dans le travail des sous-commissions régionales de la COI (IOCAFRICA, IOCARIBE et WESTPAC) est d’une importance cruciale. Dans un premier temps, une vue d’ensemble des activités actuelles a été dressée et des domaines de travail prioritaires ont été identifiés, adaptés aux visions et priorités régionales. Les travaux relatifs à l’IOCINDIO devraient progresser en 2025.